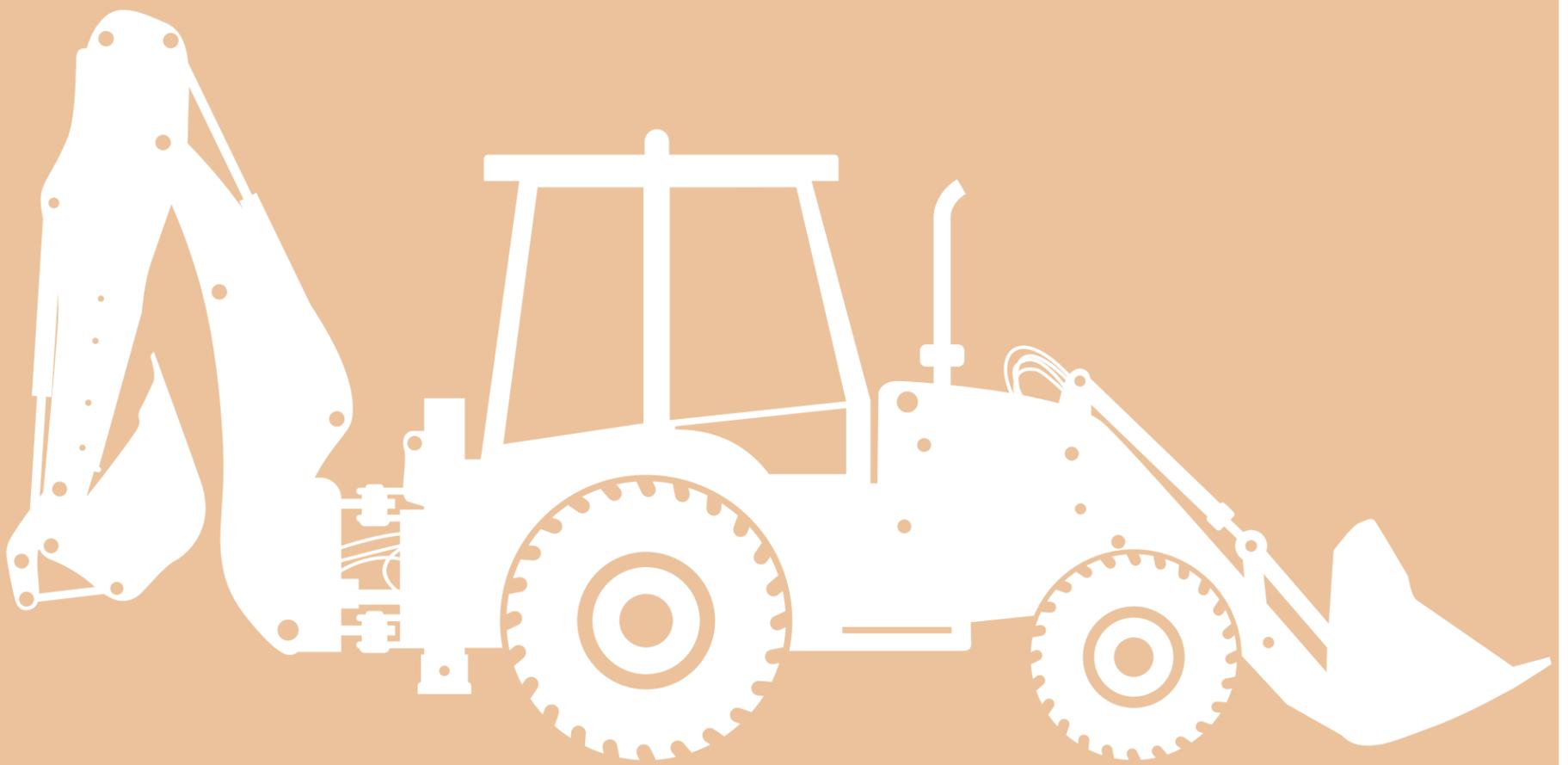


# PENSEZ À LA SÉCURITÉ AVANT DE STATIONNER



## Équipement mobile à moteur

[Bennes à chargement frontal, lames de terrassement, excavatrices...]

**228** Le conducteur d'un équipement mobile à moteur DOIT

- c) lorsqu'il laisse l'équipement sans surveillance,
  - (i) stationner l'équipement sur une surface plate,
  - (ii) mettre les freins,
  - (iii) abaisser les lames et la pelle ou les bloquer en toute sécurité,
  - (iv) désengager l'embrayage principal,
  - (v) arrêter le moteur, et
  - (vi) retirer les clés.

Toutes les procédures de sécurité figurent dans l'application mobile de Travail sécuritaire NB du Guide de SST et sont accessibles à partir de votre téléphone intelligent. Téléchargez l'application dès aujourd'hui. Vous pourrez faire de la sécurité une priorité en ayant d'importants renseignements toujours à la portée de la main.